

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal de Bio s'est réuni le mercredi 10 décembre 2025 à 18 heures, après avoir été régulièrement convoqué en date du 05 décembre 2025 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEONARD Philippe, Maire.

Etaient présents : Guillaume DEBART, Rémi DUPONT, Jacques GIROD, Christine JAUBERT, Jérôme LAMOTHE, Khoticha LECLAINCHE, Philippe LEONARD, Christian PAGES et Angélique PELLON.

Excusée : Ninon LANDES, Mélanie LAPERGUE.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux et déclare la séance ouverte à 18H00.

Monsieur Rémi DUPONT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1 – Décision modificative.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'équilibrer le budget lotissement en fonctionnement afin de le clôturer au 31 décembre 2025. Or, ce budget annexe fait apparaître un déficit de 22 420,80 euros. Il est donc nécessaire de couvrir ce déficit par un mandat issu du budget communal au 6573621. Les crédits au chapitre 65 n'étant pas à ce jour suffisants, il convient de voter une décision modificative sur le budget communal.

Il propose donc les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 615231 / 11	-1 000	
D 61551 / 11	-1 000	
D 622 / 11	-9 000	
D 623 / 11	-5 000	
D 739211 / 14	-2 500	
D 673 / 67	-700	
D 65736211 / 65		19 200
TOTAL	-19 200	19 200

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la décision modificative présentée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer et transmettre au contrôle de la légalité et à la trésorerie les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé M. le maire clôture la séance du conseil municipal

**Le Maire,
LEONARD Philippe**



**Le secrétaire,
DUPONT Rémi**

